



Avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2018 et disponibilité des documents de sollicitation de procurations

Hydro One Limited (*Hydro One* ou la *Société*) vous donne accès à sa circulaire de sollicitation de procurations par la direction (la *circulaire*) relative à son assemblée annuelle des actionnaires de 2018 (l'*assemblée*) par voie électronique conformément à la procédure de notification et d'accès, au lieu de vous les envoyer par la poste en format papier, comme les autorités canadiennes en valeurs mobilières l'autorisent. La transmission électronique est plus respectueuse de l'environnement et réduit sensiblement les coûts d'impression des documents et d'envoi de ceux-ci aux actionnaires. Tous les actionnaires sont invités à examiner la circulaire avant d'exercer leurs droits de vote. Les actionnaires qui ont des questions au sujet de la procédure de notification et d'accès peuvent communiquer avec nous au numéro sans frais 1-855-887-2244 (service en français et en anglais). Le présent avis de convocation fournit des détails quant à la date, à l'heure et au lieu de l'assemblée, y compris les questions qui feront l'objet d'un vote à l'assemblée. Vous trouverez ci-joint le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote dont vous aurez besoin pour exercer vos droits de vote par procuration.

Par les présentes, avis est donné que l'assemblée annuelle des actionnaires de Hydro One sera tenue :

QUAND :

Le mardi 15 mai 2018
à 9 h 30 (heure de l'Est)

OÙ :

Université Ryerson
Auditorium du 7^e étage
55 Dundas St. W.
Toronto (Ontario)
M5G 2C3

aux fins suivantes et aux fins du traitement de toute autre question qui peut être dûment soumise à l'assemblée et à toute reprise de celle-ci en cas de report ou d'ajournement :

Questions devant faire l'objet d'un vote par les actionnaires

États financiers : recevoir les états financiers consolidés audités de 2017 de Hydro One ainsi que le rapport des auditeurs externes s'y rapportant.

Élection des administrateurs : élire les administrateurs pour l'année à venir.

Nomination des auditeurs externes : nommer KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. en qualité d'auditeurs externes pour l'année à venir et autoriser les administrateurs à fixer leur rémunération.

Vote consultatif sur la rémunération : examiner une résolution consultative sur la démarche de Hydro One en matière de rémunération des membres de la haute direction.

Autres questions : traiter de toute autre question qui peut être dûment soumise à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas de report ou d'ajournement.

Rubrique de la circulaire

Se reporter à la rubrique « Points à l'ordre du jour – 1. États financiers ».

Se reporter à la rubrique « Points à l'ordre du jour – 2. Élection des administrateurs ».

Se reporter à la rubrique « Points à l'ordre du jour – 3. Nomination des auditeurs externes ».

Se reporter à la rubrique « Points à l'ordre du jour – 4. Vote consultatif sur la rémunération des membres de la haute direction ».

Se reporter à la rubrique « Renseignements supplémentaires – Autres questions ».

Comment puis-je obtenir une copie électronique de la circulaire?

Il est possible de consulter en ligne une copie électronique de la circulaire sur le site Web de Hydro One à <https://www.hydroone.com/investor-relations/agm> ou sous le profil de Hydro One Limited sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR) à www.sedar.com. Vous pouvez également consulter notre rapport annuel de 2017 (le *rapport annuel*) de la même manière.

Comment puis-je obtenir une copie papier de la circulaire?

En plus de pouvoir rapidement consulter ou imprimer la circulaire ou le rapport annuel en ligne sur notre site Web, vous pouvez demander qu'une copie papier des documents vous soit envoyée par la poste ordinaire, sans frais. Veuillez adresser votre demande par téléphone, par courriel ou en ligne, selon le cas, suivant les méthodes indiquées ci-après, qui diffèrent selon que vous êtes i) un actionnaire non inscrit (véritable) qui détient ses actions ordinaires par l'intermédiaire d'un courtier ou d'un autre intermédiaire, ou ii) un actionnaire inscrit qui détient un certificat d'actions ou un relevé d'un système d'inscription directe confirmant que vous êtes propriétaire des actions ordinaires :

Si vous êtes un actionnaire non inscrit (véritable)

Par téléphone (en français et en anglais) : 1-877-907-7643 (sans frais en Amérique du Nord) ou 905-507-5450 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord)

Par courriel : noticeandaccess@broadridge.com (à l'extérieur de l'Amérique du Nord)

En ligne : www.proxyvote.com (indiquez le numéro de contrôle figurant sur le formulaire d'instructions de vote)

Si vous êtes un actionnaire inscrit

Par téléphone (en français et en anglais) : 1-855-887-2243 (sans frais en Amérique du Nord)

Par courriel : investor.relations@HydroOne.com

Une copie papier vous sera envoyée par la poste dans les trois jours ouvrables qui suivent la réception de votre demande, si vous soumettez votre demande à quelque moment que ce soit avant l'assemblée. Pour recevoir les documents relatifs à l'assemblée avant le délai de remise des procurations (terme défini ci-après) aux fins de l'assemblée, vous devez soumettre votre demande avant 17 h (heure de l'Est) le 3 mai 2018. Si vous soumettez votre demande le jour de l'assemblée ou après, une copie papier vous sera envoyée par la poste dans les 10 jours civils suivant la réception de votre demande. Après l'assemblée, les documents relatifs à l'assemblée demeureront disponibles à l'adresse www.proxyvote.com pendant une période d'au moins un an après leur dépôt sur SEDAR.

Comment puis-je exercer les droits de vote rattachés à mes actions?

Si vous ne pouvez pas assister à l'assemblée, vous pouvez exercer les droits de vote rattachés à vos actions par procuration de l'une ou l'autre des manières suivantes. Vous aurez besoin du numéro de contrôle indiqué dans le formulaire de procuration ou d'instructions de vote qui accompagne les présentes pour voter.

Vote par Internet



Si vous êtes un actionnaire non inscrit (véritable), allez à www.proxyvote.com.

Si vous êtes un actionnaire inscrit, allez à www.voteendirect.com.

Vote par téléphone



Composez le numéro sans frais indiqué sur le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote.

Vote par la poste ou par remise en mains propres



Remplissez le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote et retournez-le dans l'enveloppe fournie à cette fin.

Pour que leur procuration soit valide, les actionnaires inscrits doivent retourner leur formulaire au moyen de l'une ou l'autre des méthodes applicables indiquées ci-dessus à Société de fiducie Computershare du Canada, l'agent des transferts de Hydro One, au plus tard à 9 h 30 (heure de l'Est) le 11 mai 2018 (le délai de remise des procurations) ou, si l'assemblée est reportée ou ajournée, au plus tard 48 heures (sans compter les samedis, les dimanches ou les jours fériés en Ontario) avant la reprise de celle-ci. Les actionnaires non inscrits doivent retourner leur formulaire d'instructions de vote au moyen de l'une ou l'autre des méthodes indiquées ci-dessus au moins un jour ouvrable avant le délai de remise des procurations afin que leurs intermédiaires disposent de suffisamment de temps pour communiquer leurs instructions de vote à la Société de fiducie Computershare du Canada.

Hydro One se réserve le droit d'accepter les procurations reçues en retard et de renoncer à l'application du délai de remise des procurations, avec ou sans préavis, mais elle n'est aucunement obligée d'accepter ou de rejeter une procuration reçue en retard.

L'assemblée

L'assemblée sera diffusée en direct sur le Web (audio seulement) et pourra être retransmise après l'assemblée à <https://www.hydroone.com/investor-relations/agm>.

Le conseil d'administration de Hydro One a approuvé le contenu de la présente circulaire et son envoi aux actionnaires.

FAIT à Toronto, en Ontario, le 19 mars 2018.

Sur ordre du conseil d'administration,

La secrétaire générale,

Maureen Wareham

Veuillez **examiner** la circulaire **avant** d'exercer vos droits de vote.